

Jean-Louis Roumégas
Europe Ecologie Languedoc Roussillon
7, bd Ledru Rollin
34 000 Montpellier



à

Montpellier, le 8 décembre 2009

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
Monsieur le Président de Montpellier Agglomération

Je me permets de vous alerter sur les problèmes graves que soulève la nomination de Jean-Marie Besset à la direction du Centre Dramatique National des 13 Vents. L'ensemble de la profession théâtrale est stupéfaite par cette annonce et l'indignation ne cesse de s'amplifier.

C'est la première fois qu'une nomination à la tête d'un Centre Dramatique National déclenche une telle réprobation. Jamais le choix d'un artiste pour diriger ce type d'établissement théâtral n'a donné lieu à un rejet si unanime.

Les sentiments et débats contradictoires que peuvent susciter occasionnellement le choix de tel ou tel artiste ne remettent jamais en cause le bien fondé de la décision car Jusqu'à présent il existait un consensus entre le ministère, les collectivités territoriales et les artistes. Ce consensus construit lors de 60 ans d'histoire.

60 ans d'histoire pour une politique publique ce n'est pas rien.

L'émoi qui traverse l'ensemble des acteurs du théâtre public révèle bien que nous ne sommes pas ici, dans la situation d'un cas particulier, mais bel et bien dans la situation où une décision prend valeur de symbole : celui d'un pacte historique rompu.

Pourquoi ?

Le non respect de la procédure.

Vous savez mieux que moi, que les choix et les décisions en matière artistique sont complexes car elles font appel pour une part à la subjectivité. C'est pour cette raison que des procédures existent. La nomination d'un directeur de CDN intervient par le dialogue construit entre l'Etat et les Collectivités territoriales partenaires. Elle est l'occasion de rendre transparent les enjeux politiques d'un théâtre public sur le territoire.

Le choix de Jean-Marie Besset accompagné de Gilbert Desveaux

En nommant Jean-Marie Besset, vous choisissez une personne dont le parcours et les œuvres n'ont rien, ou si peu, de commun avec le théâtre public. Je ne m'autorise pas à juger la qualité d'écriture des pièces de Jean-Marie Besset. Je note simplement que c'est dans le secteur du théâtre privé que ces pièces ont été mises en scène. Et je remarque que seules

deux de ses pièces ont été présentées dans le théâtre public : sa première pièce une seule fois, il y a 20 ans et dernièrement une autre de ses pièces au Théâtre du Rond-Point.

Dois-je vous rappeler qu'à ce jour, aucun metteur en scène appelé à diriger une institution culturelle tel qu'un CDN n'a eu si peu d'expérience dans ce réseau que constitue les CDN ? Les 40 directeurs – metteurs en scène et parfois auteurs qui dirigent ces Théâtres ont tous, avant leur nomination, fait preuve de leur capacité à s'inscrire dans le réseau des théâtres publics. Et si historiquement les CDN se sont bâtis en réaction à ce que produisaient les théâtres privés et « les tourneurs », c'est bien qu'un type d'économie déterminait un type de pratique artistique.

Et que dire du metteur en scène Gilbert Desveaux avec qui Jean-Marie Besset souhaite travailler en l'associant au CDN ?

Là-aussi je ne suis pas compétent pour juger de la qualité artistique de ses mises en scènes. Je suis simplement étonné de ne voir apparaître son nom dans aucun théâtre public et seulement quelque fois dans celui du théâtre privé. Je note cependant qu'il dirige une entreprise dont l'activité est de produire de l'événementiel et j'ai appris avec stupeur que cette entreprise avait participé aux commémorations de l'accès au pouvoir du dictateur Kadhafi.

Messieurs les responsables de la nomination du directeur du CDN de Montpellier, que devons nous conclure de cette nomination ?

Les directeurs de CDN seront-ils désormais nommés sans qu'une confrontation publique des projets retenus ne soit organisée ? Sans qu'une pensée de ces projets et une évaluation de leur pertinence, de leur valeur publique ne soient rendues possibles pour l'ensemble des décideurs ? Devons-nous donc considérer que toute procédure est inutile ?

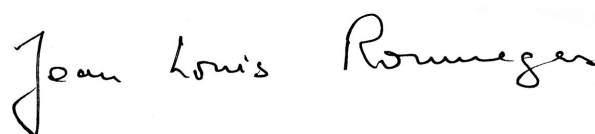
Avec le choix de Jean-Marie Besset est-ce une nouvelle définition des CDN que le Ministère de la Culture veut donner ?

Celle du mélange entre le théâtre privé et le théâtre public avec toutes les conséquences que cela entrainera au niveau de la production des œuvres, des processus de création, de diffusion, de démocratisation culturelle et d'expérience esthétique ?

Depuis longtemps, les professionnels du spectacle, demandent à être associés à la réflexion publique sur le devenir de nos théâtres, des CDN en particulier. Les entretiens de Valois ont été une tentative de qui a rassemblé une grande part de la profession. Nous attendons que le ministère respecte tout ce travail.

Vient-il de nous donner sa réponse ?

Je vous prie, messieurs, d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink that reads "Jean Louis Roumeger". The signature is written in a cursive, flowing style.

Tête de liste Europe Ecologie aux élections régionales en Languedoc Roussillon
Président du groupe des élus Verts au conseil municipal de Montpellier
Porte-parole national des Verts